

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 17 décembre 2024

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p style="text-align: center;"><u>DEPARTEMENT du CANTAL</u></p> <p style="text-align: center;">Nombre de membres</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"><thead><tr><th style="text-align: center;">Afférents au Conseil municipal</th><th style="text-align: center;">En exercice</th><th style="text-align: center;">Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">22</td><td style="text-align: center;">21</td></tr></tbody></table> <p style="text-align: center;">Date de la convocation : 02 décembre 2024</p> <p style="text-align: center;">Date d'affichage : 02 décembre 2024</p> <p style="text-align: center;">Vote : Pour : 21</p> <p style="text-align: center;">Contre : 0</p> <p style="text-align: center;">Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	22	22	21	<p style="text-align: center;">L'an deux mille vingt-quatre le Six du mois de Novembre</p> <p>A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Gilbert CROS, Pierre JUILLARD, Françoise ALRIQ, Ghislaine BOUCHARD-FAYON, Alain BARRES.</p> <p>Présents par procuration : Béatrice THOMAS donne pouvoir à Jean BOUCHER, Danielle ROLLAND donne pouvoir à Christian PICHOT-DUCLOS</p> <p>Absent : Félix ROCHE</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
22	22	21					

OBJET : Décision modificative n°3 BUDGET PRINCIPAL 2024

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de provisionner des crédits supplémentaires sur l'opération 15 « Réhabilitation du bâtiment Mairie » du fait des révisions des prix lors de la fin du chantier. Il est possible de provisionner les crédits sur les opérations 086 et 010 du fait de marchés signés en dessous des estimations prévues lors du vote du budget (rénovation du Foirail et sécurisation de Brujaleine). Ainsi il est proposé la décision modificative qui suit :

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024

Date de réception de l'AR: 18/12/2024

015-200071702-BF_051_2024-BF

A G E D I

DECISION MODIFICATIVE n°3	
SECTION INVESTISSEMENT	
BAISSE DES DEPENSES	
OPERATION 086 - ENTREES DE MURAT 2031 - Frais d'études	- 10 000,00 €
OPERATION 10 - SECURISATION DES BIENS DE SECTIONS 2315 - Installations	- 15 000,00 €
TOTAL	-25 000,00 €
AUGMENTATION DES DEPENSES	
OPERATION 15 - Réhabilitation bâtiment Mairie 2313 - Constructions	25 000,00 €
TOTAL	25 000,00 €
TOTAL DEPENSES	0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

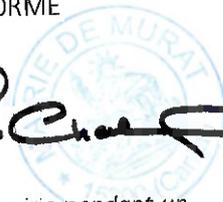
- **APPROUVE** les mouvements de crédits ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

Date de transmission de l'acte: 18/12/2024

Date de reception de l'AR: 18/12/2024

015-200071702-BF_051_2024-BF

A G E D I